



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

| | | |
|---|--|--|
| COUFFÉ | | Arrivé le : 06 MARS 2019 |
| ELUS | AGENTS | SUIVI |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input type="checkbox"/> Accueil | <input type="checkbox"/> POUR INFO |
| <input checked="" type="checkbox"/> BR | <input type="checkbox"/> Compta | <input type="checkbox"/> POUR SUITE A DONNER |
| <input type="checkbox"/> LC | <input type="checkbox"/> DGS | <input type="checkbox"/> POUR SIGNATURE |
| <input type="checkbox"/> SLM | <input type="checkbox"/> Secrétariat | <input type="checkbox"/> EN RETOUR |
| <input type="checkbox"/> MP G | <input checked="" type="checkbox"/> Urba | <input type="checkbox"/> POUR ETUDE |
| <input type="checkbox"/> JB | <input type="checkbox"/> | 908 |

Le Délégué Territorial

Madame le Maire
Mairie de COUFFE
25 Rue du Général Charrette de Contrie
44521 COUFFE

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

Angers, le 26 février 2019

N/Réf : AVI_PLU44-COUFFE-190226

Objet : PLU arrêté

Madame le Maire,

Par courrier en date du 8 janvier 2019, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de COUFFE fait partie de l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée : « Maine Anjou », « Muscadet », « Muscadet Coteaux de la Loire », « Coteaux d'Ancenis », « Gros Plant du Pays nantais », ainsi que de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées : « Bœuf du Maine », « Cidre de Bretagne », « Pâté de Campagne Breton », « Farine de blé noir de Bretagne », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis », « Mâche nantaise » et de l'indication géographique « Whisky de Bretagne ».

Après une étude attentive de ce dossier, il a bien été noté

. Dans les différents documents, votre volonté de développer et de soutenir les exploitations agricoles et de préserver ces espaces.

. La mise en place d'un zonage spécifique (Av) des terroirs délimités en AOC avec un règlement spécifique.

. La mise en place d'un espace tampon zoné Ub1 entre les habitations et les vignes pour protéger les riverains des travaux agricoles.

Au vu de ces éléments, je vous informe que l'INAO émet un avis favorable sur ce projet arrêté de PLU.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Fascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr



| | | |
|---|--|--|
| COUFFÉ | | Arrivé le : 08 MARS 2019 |
| ELUS | AGENTS | SUIVI |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire | <input type="checkbox"/> Accueil | <input type="checkbox"/> POUR INFO |
| <input checked="" type="checkbox"/> BR | <input type="checkbox"/> Compta | <input type="checkbox"/> POUR SUITE A DONNER |
| <input type="checkbox"/> LC | <input type="checkbox"/> DGS | <input type="checkbox"/> POUR SIGNATURE |
| <input type="checkbox"/> S LM | <input type="checkbox"/> Secrétariat | <input type="checkbox"/> EN RETOUR |
| <input type="checkbox"/> MP G | <input checked="" type="checkbox"/> Urba | <input type="checkbox"/> POUR ETUDE |
| <input type="checkbox"/> JB | <input type="checkbox"/> | 458 |

Le Délégué Territorial

Madame le Maire
Mairie de COUFFE
25 Rue du Général Charrette de Contrie
44521 COUFFE

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

Angers, le 26 février 2019

N/Réf : AVI_PLU44-COUFFE-190226

Objet : PLU arrêté

Madame le Maire,

Par courrier en date du 8 janvier 2019, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de COUFFE fait partie de l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée : « Maine Anjou », « Muscadet », « Muscadet Coteaux de la Loire », « Coteaux d'Ancenis », « Gros Plant du Pays nantais », ainsi que de l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées : « Bœuf du Maine », « Cidre de Bretagne », « Pâté de Campagne Breton », « Farine de blé noir de Bretagne », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis », « Mâche nantaise » et de l'indication géographique « Whisky de Bretagne ».

Après une étude attentive de ce dossier, il a bien été noté
. Dans les différents documents, votre volonté de développer et de soutenir les exploitations agricoles et de préserver ces espaces.
. La mise en place d'un zonage spécifique (Av) des terroirs délimités en AOC avec un règlement spécifique.
. La mise en place d'un espace tampon zoné Ub1 entre les habitations et les vignes pour protéger les riverains des travaux agricoles.

Au vu de ces éléments, je vous informe que l'INAO émet un avis favorable sur ce projet arrêté de PLU.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice de l'INAO,
Et par délégation,
F Pascal CELLIER

Copie DDTM 44

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr